

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2023-2028



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE

2 rue de la Citadelle / CS 80192 / 79200 PARTHENAY - dechets@cc-parthenay-gatine.fr

SOMMAIRE

Glossaire	4
Introduction : comprendre le PLPDMA.....	5
La prévention des déchets	
Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	
1. Présentation de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	6
1.1 Situation Sociodémographique	
1.2 Modalités de collecte et de financement.....	7
1.3 Cadre réglementaire	8
2. Diagnostic des déchets	9
2.1 Les différents flux de déchets.....	
2.2 Evolution des flux.....	
2.3 Caractérisation des déchets.....	11
2.4 Etude biodéchets	13
2.5 Gisements d'évitement	15
3. Actions de prévention déjà en place et CCES	18
3.1 CCPG	
3.2 Membres de la CCES	20
4. Synthèse et Objectifs	21
4.1 Points de vigilance.....	
4.2 Opportunités.....	
4.3 Objectifs	22
5. Le programme d'actions 2023-2028.....	23
5.1 Les fiches actions.....	24
Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets.....	
Action 1 : Poursuite de la démarche éco-responsable de la collectivité	
Action 2 : Communication sur les gestes « anti-gaspi papier »	
Action 3 : Accompagnement des manifestations	
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets	27
Action 1 : Déploiement des composteurs	
Action 2 : Promotion du compostage	

Axe 3 : Favoriser la gestion de proximité des déchets verts.....	31
Action 1 : Incitation au broyage à domicile des déchets verts	
Action n°2 : Inciter l'utilisation des déchets verts à domicile	
Axe 4 : Sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets.....	33
Action 1 : Animations tri et réduction des déchets	
Action 2 : Création de l'évènement « Famille Zéro déchet »	
Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	36
Action 1 : Développement des applications anti-gaspillage	
Action 2 : Promouvoir le « Doggy bag » ou « Gourmet bag »	
Action 3 : Sensibilisation du public au gaspillage alimentaire	
Axe 6 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.....	39
Action 1 : Instauration de la Tarification Incitative (TI)	
Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits.....	41
Action 1 : Mise en avant de la réparation et du réemploi	
Action 2 : Installation de zones de réemploi dans toutes les déchèteries	
Axe 8 : Réduire les déchets des professionnels	44
Action 1 : Installation de composteurs dans les restaurants, collèges, lycées, cantines, ehpad	
Action 2 : Communication sur les gestes « anti-gaspi papier »	
Action 3 : Développement de projets de réduction des déchets avec les chambres consulaires	
Axe 9 : Réduire les déchets du BTP	48
Action 1 : Mise en place d'un projet de matériauthèque	
5.2 Les modalités de suivi et d'évaluation du programme	50

Glossaire Déchets

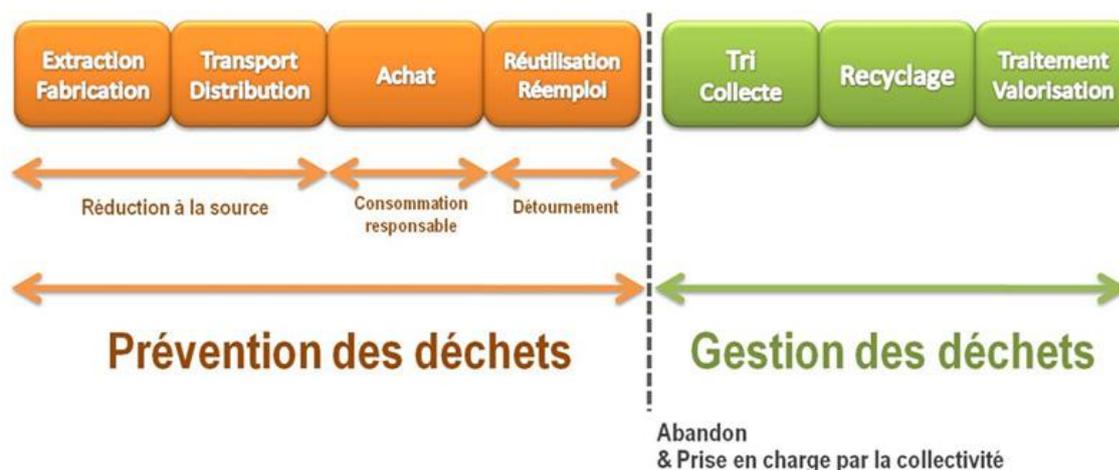
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
CC : Communauté de Communes
CCPG : Communauté de Communes Parthenay-Gâtine
CCVG : Communauté de Communes Val de Gâtine
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CS : Collecte Sélective
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
LTECV : Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MODECOM : MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères
OM : Ordures Ménagères ou **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte À Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
RS : Redevance Spéciale
SMC : Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textiles, Linges de maisons, Chaussures

Introduction : comprendre le PLPDMA

Un **déchet** correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise.

La prévention des déchets

Les principes de la prévention concernent les étapes en amont du cycle de vie d'un produit et incluent la fabrication, la production, la distribution, la consommation et, enfin, la fin de vie d'un bien. Le réemploi (ou la réutilisation) des produits est inclus dans la prévention des déchets.



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire » (*produire - consommer - jeter*).

Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document obligatoire, depuis le 1er janvier 2012, inscrit dans l'article L541-15-1 du Code de l'Environnement. Tous les aspects du PLPDMA ont été inscrits dans le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées et planifiées sur 6 ans, visant à **réduire la quantité de déchets** sur un territoire. Les objectifs sont définis à l'issue du diagnostic du territoire, en prenant compte la réglementation en vigueur en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Les PLPDMA permettent ainsi de :

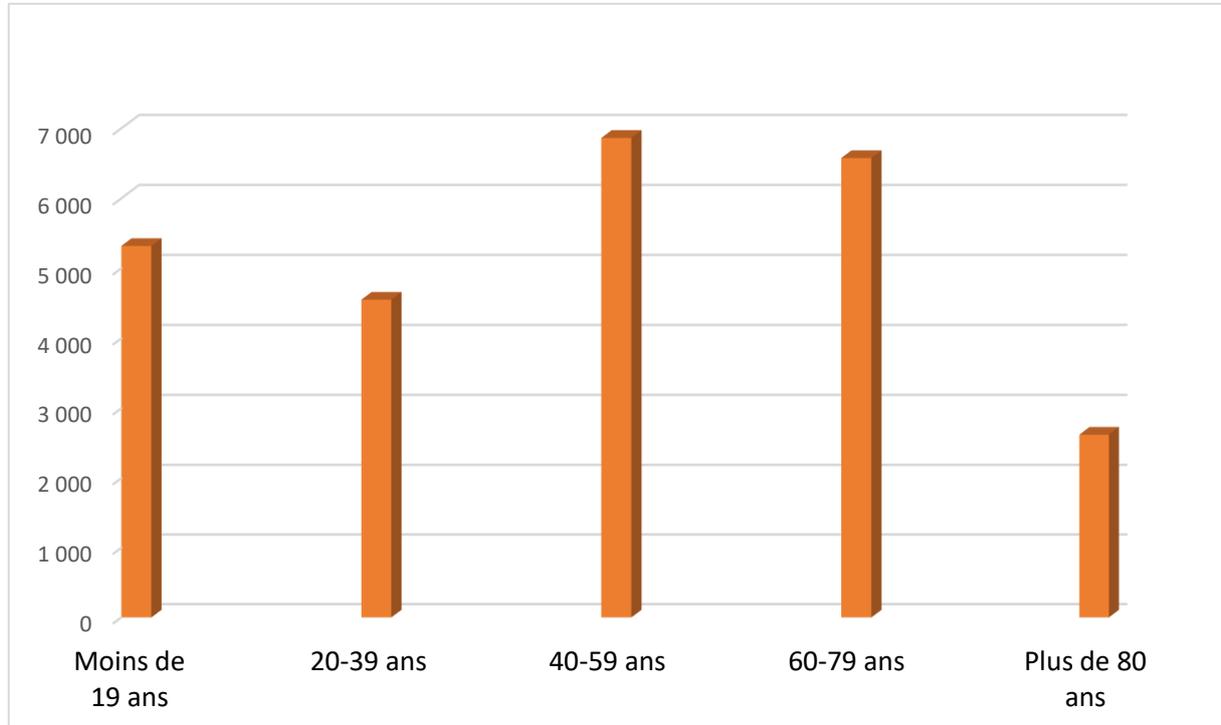
- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

1. Présentation de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

1.1 Situation sociodémographique

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine, dénommé ci-après **CCPG** dans la suite de ce programme, existe depuis le 1^{er} janvier 2014. Située au centre du département des Deux-Sèvres, elle regroupe 38 communes et comprend 37 553 habitants sur une superficie de 836,20 km². La compétence de **gestion des déchets** de la CCPG s'applique sur **21 communes** (Adilly, Amailloux, Aubigny, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Tallud, Lhoumois, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pressigny, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saurais, Thénezay, Viennay) qui représentent **26 740 habitants**. Les 17 autres communes sont prises en charge par le SMC (Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine) dont la CCPG est adhérente.

Composition par tranche d'âge de la CCPG



Pour les logements, 90% des citoyens de la CCPG vivent dans des **habitats individuels** (avec pour la grande majorité la présence d'un jardin).

1.2 Modalités de collecte et de financement

La CCPG est compétente pour la **collecte** de déchets ménagers et assimilés à travers :

- La collecte traditionnelle des ordures ménagères brutes et assimilées (bac gris) effectuée en porte à porte ou en points de regroupement ;
- La collecte sélective des emballages ménagers effectuée en porte à porte ou en points de regroupements (bac jaune) ;
- La collecte sélective de verre effectuée en PAV (Point d'Apport Volontaire) ;
- La collecte séparative en déchèteries ;
- Les opérations de tri et de valorisation des matériaux collectés séparément.

Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale (RS). La CCPG prend aussi le rôle d'**information** et de **sensibilisation** de la population grâce à ses outils de communication. Elle dispose de 3 déchèteries sur son territoire : à Parthenay, Amailloux et à Thénézay. Elles sont accessibles sur présentation de la Carte de Vie Quotidienne (CVQ) : pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCPG (15

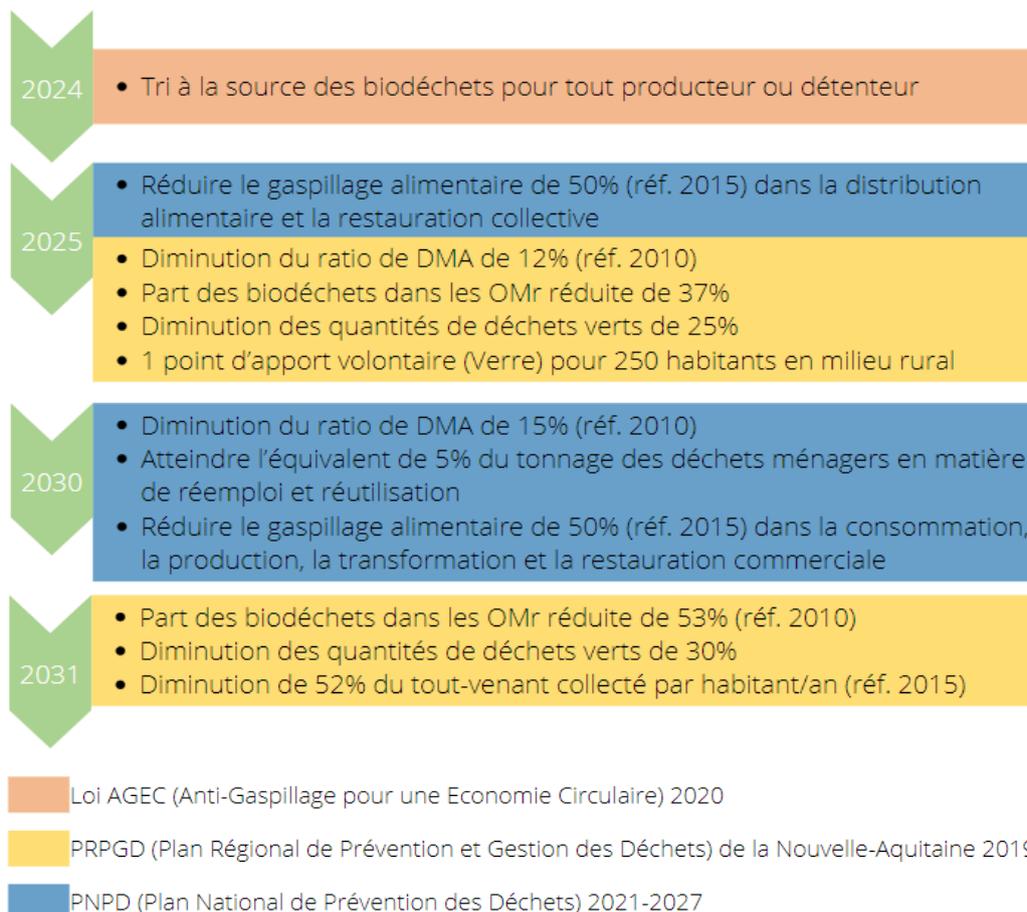
Déchets	Prestataire de collecte	Prestataire du traitement	Nature du traitement
Batteries	LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Valorisation
	LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Bois	Sté LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Cartons	Sté LOCA RECUPER	SITA SUEZ - Site de Niort (79)	Recyclage
Cartouches d'imprimantes	ATMOSP'HAIRE	ATMOSP'HAIRE	Traitement spécifique
Déchets des activités de soins à risques infectieux	DASRI	ALCEA (44)	Incinération
Déchets Verts	Sté LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Broyage
Déchets d'éléments d'ameublement (D.E.A)	Sté BRANGEON	ECO-MOBILIER	Valorisation
Déchets électriques - électroniques en fin de vie (D.E.E.E)	Envie 79	ECO-SYSTEME	Valorisation
Déchets spécifiques diffus (D.D.S) Filière Eco- Organisme	Sté CHIMIREC	ECO DDS	Traitement spécifique
Déchets spécifiques diffus (D.D.S) (Hors Filière Eco Organisme)	Sté PROTEC	Sté PROTEC	Traitement spécifique
Emballages ménagers en mélange (D.E.M)	Sté BRANGEON	Centre de tri BRANGEON (49) et Centre de tri ARC EN CIEL 2034 (44)	Recyclage
Ferrailles	Sté LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Gravats	Sté LOCA RECUPER	SARL LES BOCAUX (79)	Valorisation
Huiles minérales	Sté PROTEC	Sté PROTEC	Traitement spécifique
Lampes	RECYLUM	RECYLUM	Valorisation

passages par an) et pour les entreprises, artisans et commerçants dont le siège ou l'un des établissements est situé sur le territoire de la CCPG (facturés par unités de dépôts). Voici la liste et les modes d'exploitation des installations où sont traités les déchets de la CCPG :

Ordures ménagères	Sté BRANGEON	SMITED - Centre de tri Mécano Biologique (79)	Traitement organique par compostage / Valorisation CSR et matière
Piles	COREPILE	COREPILE	Traitement spécifique
Papier	Sté LOCA RECUPER	Sté LOCA RECUPER (79)	Recyclage
Polystyrène	POITOU-POLYSTYRENE	POITOU-POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Radiographies médicales	ATMOSP'HAIRE	ATMOSP'HAIRE	Traitement spécifique
Piles	COREPILE	COREPILE	Traitement spécifique
Textiles	CROIX ROUGE / LE RELAIS	CROIX ROUGE / LE RELAIS	Valorisation
Tout Venant	Sté LOCA RECUPER	SMITED - ISDND de Coulonges Thouarsais (79)	Enfouissement
Verre	Sté BRANGEON	VERALLIA	Recyclage

1.3 Cadre réglementaire

Ces dernières années, l'apparition de nombreux plans relatifs aux déchets ont vu le jour. Ces programmes comportent tous des objectifs à atteindre dans les années à venir et ils doivent être pris en compte pour la rédaction du PLPDMA de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine. Voici les principales échéances à venir :

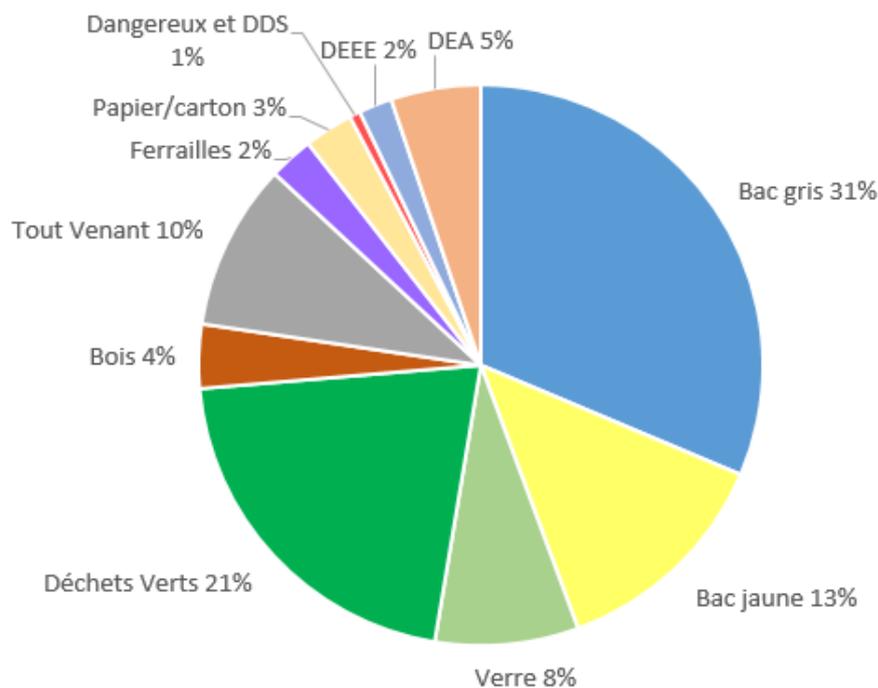


En accord avec les services de la Nouvelle Aquitaine, l'année de référence pour la CCPG sera 2014, année de la création de la collectivité, au lieu de l'année 2010 (indiqué dans le PRPGD).

2. Diagnostic des déchets

2.1 Les différents flux de déchets

Proportion des flux de déchets (hors gravats) en 2021 à la CCPG



Le flux Papier/carton correspond au flux collecté en déchèterie.

DDS = Déchet Diffus Spécifique (déchet dangereux)

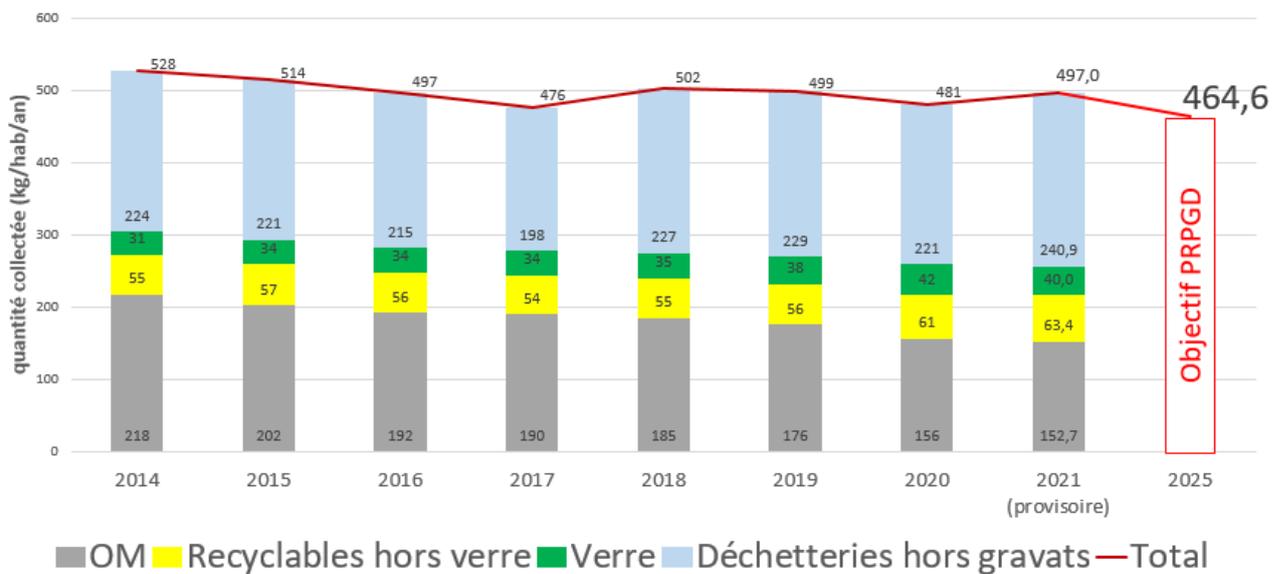
DEEE = Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DEA = Déchet d'Élément d'Ameublement (mobilier)

La collecte et le traitement des DDS, DEEE et DEA sont en partie financés par l'écoparticipation (somme payée par l'acheteur du bien au moment de l'achat).

Les flux les plus importants sont les flux du **Bac gris** (Ordures Ménagères), des **Déchets verts**, du **Bac jaune** (Emballages) et le **Tout Venant** de déchèteries.

2.2 Evolution des flux

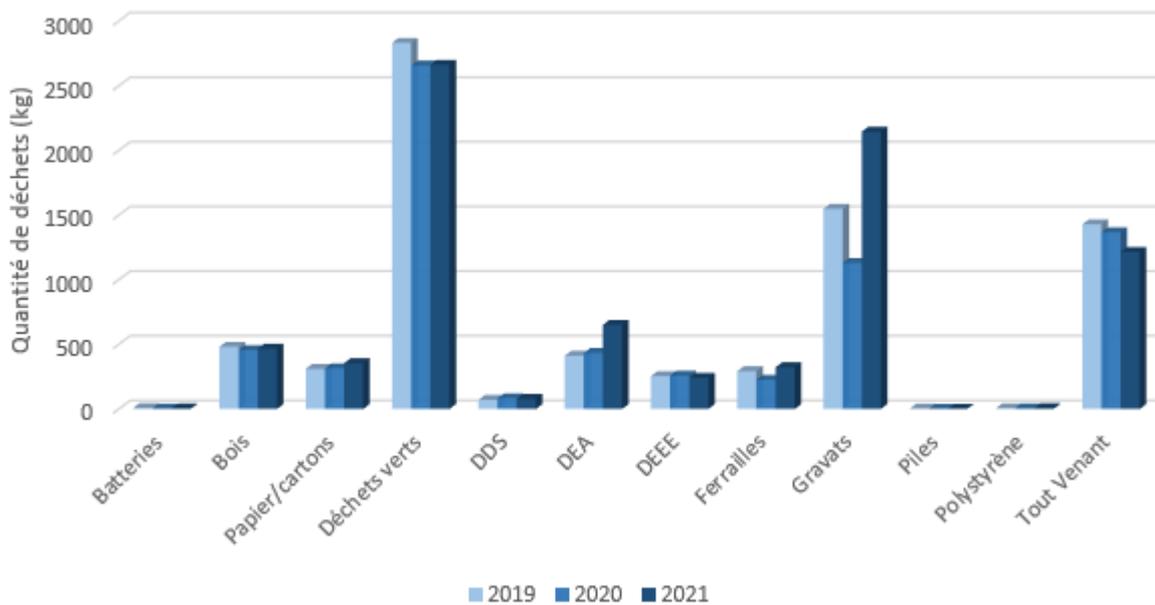


L'objectif illustré sur ce graphique en 2025 correspond aux exigences du plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD) : réduction de 12% de la quantité de déchets ménagers entre 2014 et 2025. A noter que les données sont exploitées sans les tonnages des gravats car ces déchets représentent un matériau de poids volumique très élevé qui pourrait fausser les interprétations.

Malgré une baisse de la quantité de déchets collectés entre 2014 et 2017 puis entre 2018 et 2020, le ratio de collecte repart à la hausse en 2021. Même si le tonnage ordures ménagères poursuit sa diminution, les tonnages **collecte sélective** (hors verre) et de **déchèteries** augmentent entre 2020 et 2021. Le changement de fréquence des ordures ménagères et le passage l'extension des consignes de tri depuis novembre 2019 explique la hausse de la collecte sélective. L'augmentation de la part de la déchèterie est importante : hausse de 9% par rapport à 2020 et une quantité de déchets bien plus élevée que les dernières années.

Il faut donc analyser l'évolution des types de déchets présents à la déchèterie :

Evolution des flux en déchèterie



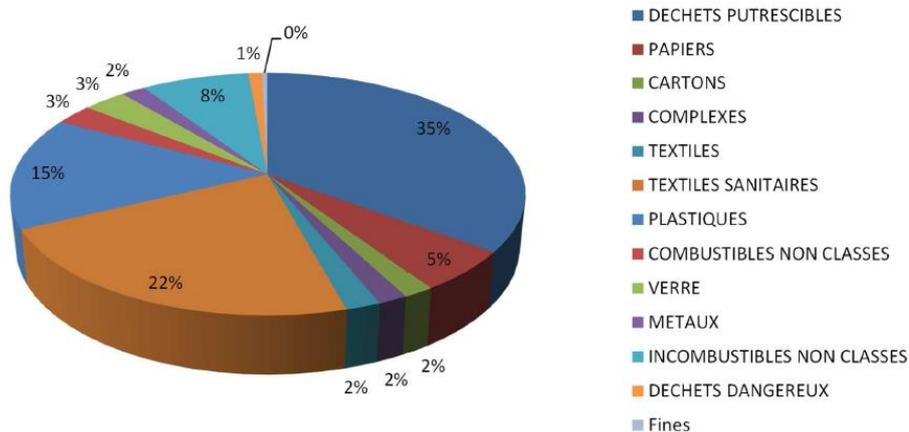
Les flux majoritaires, en déchèterie, sont les **Déchets verts**, les **Gravats** et le **Tout-venant**. Concernant l'évolution des quantités, entre 2020 et 2021, les flux de gravats, batteries et DEA sont ceux qui ont le plus augmenté (respectivement +90%, +59% et +50%, qui expliquent l'augmentation du flux déchèterie). La crise sanitaire est un potentiel facteur de cette augmentation sur la période 2019-2021. Les flux de **DEA** et de **Gravats** restent les plus élevés (+58% et +39%). L'augmentation des gravats s'explique par la prise en compte depuis 2021 des quantifications de gravats de la déchèterie de Thénezay (flux non comptabilisé préalablement).

Une partie des apports des déchèteries proviennent des professionnels. Selon le règlement intérieur des déchèteries de la CCPG, l'article 7 : « Pour les entreprises, artisans et commerçants : la carte sera présentée à la borne de lecture située à l'entrée de la déchèterie, autorisant ou non l'accès à la plateforme. Puis sera de nouveau présentée au gardien, ainsi que le chargement, pour effectuer le paiement ». « Limité à un apport de déchets de [...] **3 m³** pour les professionnels ». L'article 6 fixe les conditions d'accès et de tarifs.

La part des professionnels est estimée à 4,2% des apports totaux en déchèterie, en majorité des dépôts de DEA (891 m³), cartons (841 m³) et déchets verts (360 m³). A noter qu'il est parfois compliqué pour les agents de différencier les apports professionnels des apports personnels, car certains professionnels viennent déposer leurs déchets avec la carte déchèterie personnelle.

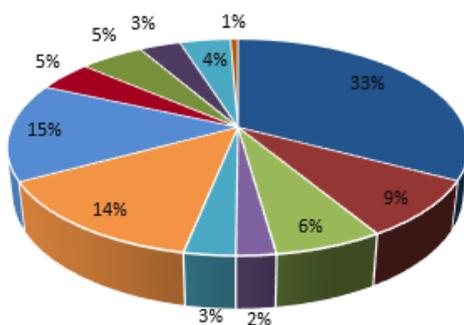
2.3 Caractérisation des déchets

Grâce au MODECOM (MéthODE DE Caractérisation des Ordures Ménagères) réalisé sur la CCPG en 2020, il a été déterminé la proportion de chaque déchet dans les OMR (poubelle grise):



Les OMR sur le territoire de la CCPG se caractérisent par une proportion importante de déchets putrescibles (35% de la poubelle grise), textiles sanitaires (22%) et plastiques (15%). Ces 3 catégories représentent plus des deux tiers (72%) de la masse des ordures ménagères résiduelles.

MODECOM national (2017)



Pour comparer avec le MODECOM national effectué en 2017, les proportions sont à peu près les mêmes. La proportion des déchets putrescibles et de textiles sanitaires est plus élevée à la CCPG alors que les parts de verre et de papiers dans les ordures ménagères sont plus faibles à la CCPG.

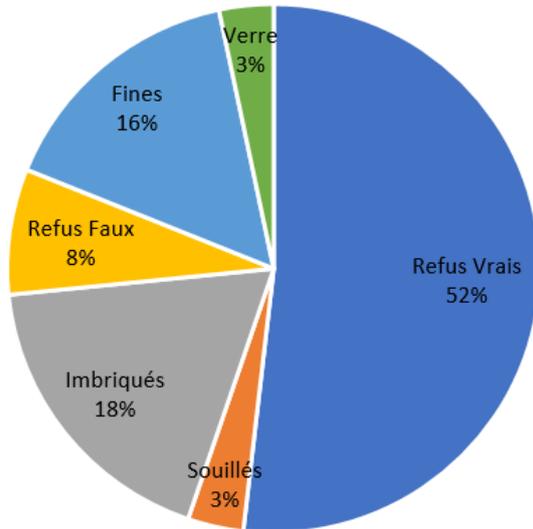
Le ratio OMr à l'habitant de la CCPG (152,7 kg) se trouve en dessous de la moyenne France en milieu rural dispersé (183 kg/hab) et bien en dessous de la moyenne France (248 kg/hab).

Extrapolation de tonnages par flux avec les données 2021:

Type de déchet	Masse par habitant	Tonnage Total CCPG
Déchets putrescibles	53,4 kg	1 393 tonnes
Papiers	7,6 kg	199 tonnes
Cartons	3,1 kg	81 tonnes
Complexes	3,1 kg	81 tonnes
Textiles	3,1 kg	81 tonnes
Textiles sanitaires	33,6 kg	876 tonnes
Plastiques	22,9 kg	597 tonnes
Combustibles	4,6 kg	120 tonnes
Verre	4,6 kg	120 tonnes
Métaux	3,1 kg	81 tonnes
Autres déchets	12,2 kg	318 tonnes

Déchets dangereux	1,5 kg	39 tonnes
Total	152,7 kg	3 986 tonnes

Il faut aussi regarder le **pourcentage de refus en centre de tri**, selon la nature du refus (2021) :



- Refus Vrai = déchet qui ne correspond pas aux consignes de tri (hors verre)
- Refus Faux = déchet compris dans les consignes de tri mais pas encore de filière de valorisation existante
- Emballage souillé = emballage dégradé au contact d'autres déchets et de ce fait n'est plus valorisable ;
- Emballages imbriqués = déchets imbriqués entre eux et non valorisés car les machines du centre ne sont pas capables de reconnaître une matière cachée dans une autre ;
- Fines = déchet trop fin pour être recyclé ;
- Verre = ne doit pas se trouver dans le bac jaune.

On peut constater un pourcentage important de refus liés à une mauvaise compréhension des **consignes de tri**. La campagne de communication sur le tri est donc encore à poursuivre, en insistant aussi sur l'interdiction d'imbriquer des emballages.

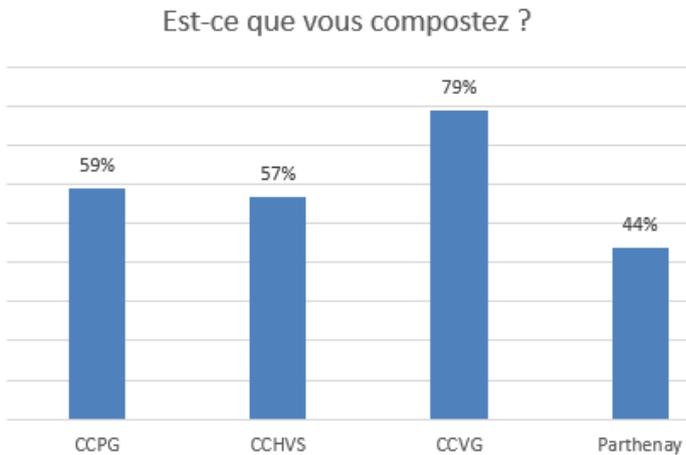
Au vu des caractérisations effectuées en 2021, le taux de refus moyen de la CCPG est de 24% (valeur élevée).

A noter aussi un manque de **Points d'Apport Volontaire** de verre sur certaines communes (Le Tallud, Viennay, Châtillon-sur-Thouet, Parthenay).

2.4 Etude biodéchets

Le SMC Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, la Communauté de Communes Val de Gâtine et la Communauté de communes Parthenay Gâtine mènent en 2022 une étude commune sur le tri des biodéchets à la source et la mise en place de la tarification incitative. Dans le cadre de cette étude, une enquête téléphonique a été conduite auprès de 600 foyers en mars 2022. Cette enquête avait pour objectifs de mesurer les pratiques de compostage et la nature des déchets compostés, de qualifier ces pratiques (ancienneté, fréquence), d'analyser les motivations de compostage et de non compostage, de mesurer la notoriété et la sensibilité aux dispositifs pour les non composteurs, et d'avoir un éclairage sur la destination des restes de tailles et de tontes. Voici quelques-uns de ces résultats.

Tout d'abord à la question « *est-ce que vous compostez ?* », résultats disparates entre les collectivités.



59% des habitants de la CCPG pratiquent le compostage (avec plus d'1/3 de personnes qui compostent en tas ou dans un trou). Ce chiffre se situe loin derrière la CC du Val de Gâtine mais un peu mieux que la moyenne nationale qui se situe à environ 45%.

En revanche, le compostage dans la ville de Parthenay n'est pas très développé (44%), ce qui est peut-être lié au fait que les habitants ne possèdent pas de jardin.

Pour ces personnes, l'installation de **composteurs partagés** peut se montrer être une solution pour gérer leurs biodéchets. De plus, l'étude indique qu'il n'y a quasiment aucun lombricomposteur déployé sur le territoire, qui peut être une autre solution pour les personnes qui n'ont pas de jardin.

A la question, quelle est l'origine de votre composteur ?

	Acheté dans le commerce	Fourni par la collectivité	Construit par vos soins
Commune de Parthenay	24%	65%	12%
CC Parthenay-Gâtine	21%	47%	32%

Malgré la mise à disposition d'un composteur gratuitement par la CCPG, 1 composteur sur 2 ne vient pas de la collectivité (20% sont achetés).

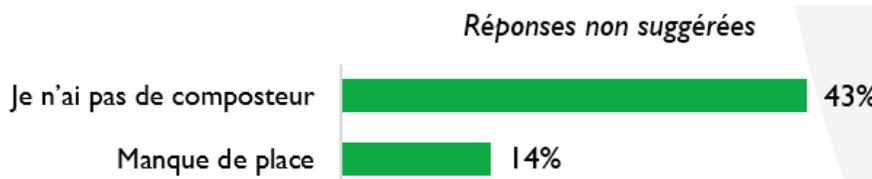
Ces résultats s'expliquent par l'ancienneté de la pratique du compostage (55% des habitants compostent depuis plus de 10 ans contre 37% au niveau national) et la récente mise à disposition gratuite du premier composteur (2019).

L'étude précise que 31% de la population qui utilise un composteur n'est pas au courant de cette mise à disposition d'un composteur gratuit. Des actions de **communication** semblent primordiales.

Un point positif tout de même, les habitants qui compostent sont bien informés pour bien composter.

	S'estime bien informé
Commune de Parthenay	94%
CC Parthenay-Gâtine	90%

Pour étudier le potentiel de personnes qui pourraient se mettre à composter, l'enquête a recensé les raisons de ce non compostage.



La première cause, et de loin, est le fait que la personne ne possède pas de composteur, alors qu'au niveau national, c'est le manque de place qui représente la première cause de non-compostage. De plus, 31% d'entre eux répondent « sûrement » quand on leur demande « *est-ce que la mise à disposition d'un composteur gratuitement **vous inciterait à composter** ?* ». La communication sur la gratuité du composteur semble donc à prioriser.

Pour les citoyens résidant en habitat collectif, 41% répondent « sûrement » à la question « *est-ce que la mise à disposition de **composteur collectif** vous inciterait à composter ?* ». L'installation de composteur collectif semble donc être une solution pour les personnes n'ayant pas de jardin et pour les ménages en habitat collectif.

Après les biodéchets, l'enquête s'est penchée sur les déchets verts avec d'un côté les déchets de petit volume comme les feuilles et la tonte, et d'un autre côté les tailles d'arbres/arbustes.

A la CCPG, 36% des personnes possédant un jardin emmènent leurs déchets de tonte/feuilles à la déchèterie (contre 28% pour le compostage). Plusieurs alternatives existent à la déchèterie tel que déposer les tontes et feuilles dans le composteur, faire du paillage ou du mulching (environ 65% des personnes sondées utilisent une de ces 3 techniques). L'enjeu de la CCPG est donc de passer le compostage comme 1^{ère} solution pour se débarrasser des déchets de tonte/feuilles.

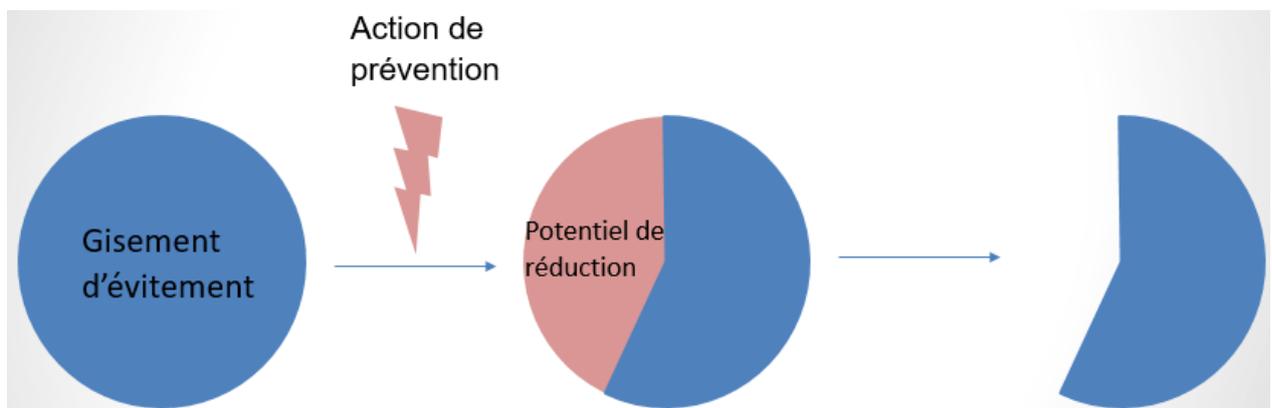
57% des personnes interrogées indiquent déposer les tailles en déchèterie et 20% utiliser des techniques comme le brûlage (technique interdite par la législation !). Un des leviers de réduction des volumes en déchèterie est le développement du broyage.

Pour conclure sur cette enquête téléphonique, il apparaît un **fort potentiel de compostage** sur le territoire de la CCPG notamment en insistant la communication sur la gratuité du composteur. D'autres solutions existent tels que les composteurs partagés ou le broyage des déchets verts.

Il faut aussi regarder les autres sources de production de déchets pour analyser les axes d'action permettant de réduire les quantités de déchets.

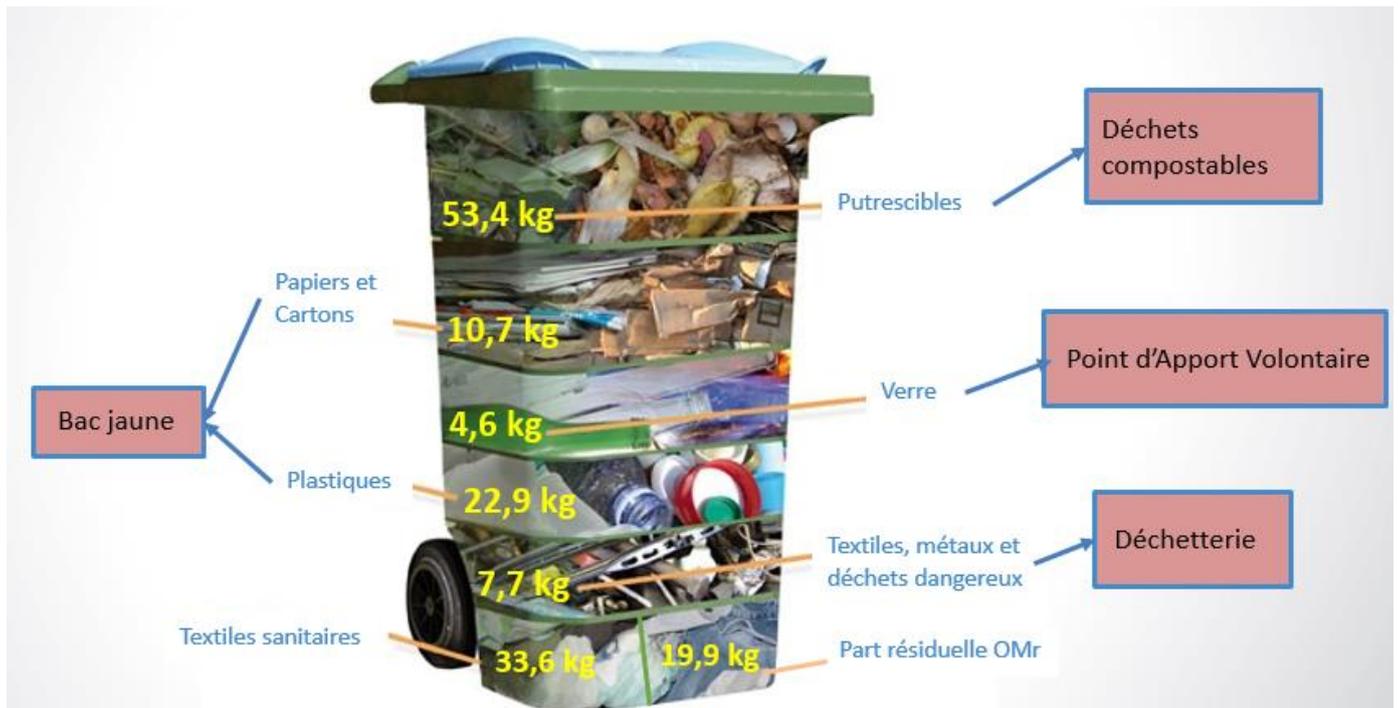
2.5 Gisements d'évitement

Le **gisement d'évitement** est la quantité annuelle de déchets issus d'un produit, ou d'une catégorie de produits, directement impactables par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention. Le **potentiel de réduction** d'une action de prévention donnée est la fraction dont on peut envisager de réduire ce gisement par cette action. Il s'agit d'une référence et/ou d'une ambition retenue.



Ci-dessous, un schéma représentant la composition d'une poubelle grise d'un habitant de la CCPG sur une année.

Total Ordures Ménagères = 152.7 kg/hab/an



La part résiduelle correspond aux déchets restants.

D'après le schéma, il ressort un **gisement d'évitement de 99,3 kg** par habitant et par an (bac jaune, déchets compostables, point d'apport volontaire, déchèterie), soit une diminution potentielle de 65% de la poubelle Ordures Ménagères. Le gisement global des ordures ménagères peut être réduit de **2 590 tonnes** de déchets sur le territoire de la CCPG (en prenant en compte qu'une partie sera détournée dans le bac jaune et à la déchèterie).

Pour les **textiles sanitaires**, la crise sanitaire du covid-19 a pu avoir un impact sur la quantité de déchets. Des actions peuvent permettre de réduire cette part de déchets. Par exemple les couches jetables, plus gros représentants des textiles sanitaires, peuvent être remplacés par des couches lavables. Elles permettent de réduire la quantité de déchets dans la poubelle grise et sont intéressantes d'un point de vue économique.

En ce qui concerne la déchèterie, il a été montré sur les graphiques en [2.2](#) que les déchets verts, les gravats ainsi que le tout-venant représentent les flux les plus importants. Tout d'abord, les **déchets verts** (2 662 tonnes en 2021) correspondent aux déchets de tonte, les feuilles et les tailles d'arbres/arbustes. Les déchets de tonte, les feuilles et même les petites tailles d'arbustes peuvent être jetés dans un composteur et il est possible de réduire les plus gros branchages avec un broyeur. Cela représente un potentiel de réduction non négligeable à la vue de la quantité de déchets verts déposés en déchèterie.

Pour les **gravats** (2 145 tonnes), aucune action n'a été menée pour réduire leur quantité. En déchèterie. Aujourd'hui, ils sont valorisés par une société privée. Une nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) concernant les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment arrive en 2023 (mise en place prévue initialement en 2022), ce qui contribuera peut-être à la réduction des gravats en déchèterie.

Enfin, les déchets du **Tout-venant** (1 214 tonnes) représentent un gisement conséquent car ils ne sont pas valorisés mais envoyés en centre de stockage de déchets non dangereux (enfouissement) (voir « nature du traitement » en [1.2](#)).



TOUT-VENANT

Cet enfouissement est fortement taxé par la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va augmenter dans les années à venir (45€ la tonne en 2022 – 65 € la tonne en 2025).

La benne Tout Venant de déchèterie contient les déchets qui ne possèdent pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique comme : les revêtements de sols, les isolants, les objets composés de différents matériaux indissociables (moitié bois/plastique...), les verres plats (vitres, pare-brise, miroirs...), les matériaux en PVC, etc....

La mise en place de filières à responsabilité élargie du producteur (REP) doit permettre de réduire la quantité de déchets retrouvés dans la benne du Tout-Venant :



Depuis 2017, la Communauté de Communes Parthenay Gâtine a conventionné avec la communauté Emmaüs pour promouvoir le réemploi en déchèterie. Une benne est installée sur la déchèterie de Parthenay pour permettre aux usagers de déposer des objets qui peuvent avoir une seconde vie. Ce sont environ 20 tonnes qui sont ainsi détournées chaque année.

En conclusion du diagnostic, il apparaît quatre flux prioritaires à traiter pour la Communauté de Communes Parthenay Gâtine :

- Les déchets putrescibles
- Les déchets verts
- Les déchets recyclables
- Le tout venant de déchèterie

Le gisement des **déchets putrescibles** (1/3 de la poubelle grise) est le flux prioritaire car la réglementation sur l'obligation de trier les biodéchets à la source en 2024 impose à la CCPG d'apporter des solutions aux citoyens pour maîtriser ce flux.

Le flux des **déchets verts** doit être traité en même temps que les déchets putrescibles : car ils peuvent en partie être déposés en composteur (tontes, feuilles mortes). La CCPG doit proposer aux usagers d'autres techniques pour réduire ce flux (mulching, broyage ...)

Il a été identifié dans les déchets **recyclables** (bac jaune), un taux important d'erreurs de tri et un gisement conséquent dans la poubelle grise. La collectivité doit mener des actions de communication pour réduire ce taux et capter le gisement présent dans la poubelle grise.

Le Tout Venant de déchèterie est un gisement conséquent qui a un fort impact financier avec ces coûts de traitement et la TGAP. La CCPG doit programmer la mise en place des nouvelles filières REP pour réduire le gisement.

3. Actions de prévention déjà en place et CCES

3.1. Actions déjà mises en place

Développement du compostage

Depuis le 1^{er} juin 2019, la Communauté de Communes met à disposition des usagers le premier composteur gratuitement (345 litres, avec un « bio seau » pour transporter les déchets). Depuis 2019, c'est plus de 1 900 composteurs qui ont été distribués. De plus, de nombreuses familles ont été sensibilisées sur le compostage avec l'aide des « référents composteurs », bénévoles qui accompagnent la collectivité. Récemment, une campagne de sensibilisation a été effectuée pendant la quinzaine du compostage (26 Mars au 10 Avril 2022) avec notamment des animations sur le marché de Parthenay, les déchèteries de Parthenay et Thénézay (distribution de flyers de demande de composteur et de guide de compostage).



Pour analyser la satisfaction des usagers, la collectivité mène chaque année une enquête auprès des foyers ayant été équipé d'un composteur. Par exemple en 2022, 97% des répondants sont satisfaits du composteur fourni par la CCPG et 95% utilisent le composteur 1 à plusieurs fois par semaine.

Contrôle des bacs de tri

Depuis 2020, la CCPG a mis en place le contrôle des bacs de tri. Le prestataire de collecte contrôle, une fois par semaine, les bacs jaunes avant la collecte. Lorsqu'une erreur de tri est détectée (sac ordures ménagères, verre, déchets à déposer en déchèterie...), le bac de l'utilisateur n'est pas collecté. L'utilisateur est contacté par le service déchets pour lui expliquer ses erreurs et doit trier son bac pour qu'il soit collecté à la prochaine collecte. En 2021, 281 bacs de tri ont été signalés « non conformes » et 94 foyers ont pu être sensibilisés.



Actions de ramassage des déchets

Régulièrement la Communauté de communes est sollicitée pour accompagner ou prêter du matériel pour des actions de ramassage des déchets. En 2020, 2 actions ont été soutenues par

le service déchets. En 2021, une action de ramassage a été soutenue par le service déchets et en 2022, un ramassage de déchets a été effectué avec un centre de loisirs.

Actions de collecte des jouets « Laisse parler ton cœur »

L'éco-organisme Ecosystem propose l'organisation de collecte de jouets en partenariat avec la communauté Emmaüs. En 2019, 17 points de collecte ont été mis en place (écoles, crèches, ludothèque...) lors de la semaine de réduction de déchets et 240kg de jouets ont été collectés. En 2021, l'action a été reconduite avec 13 points de collecte et l'équivalent de 24 cartons de 1 m³ collectés.

Travaux sur les déchèteries

Réhabilitation (2019) des 3 déchèteries présentes sur le territoire de la CCPG (Parthenay, Thénézay, Amailloux) avec, entre autres, la création de nouvelles plateformes et filières, l'amélioration de l'information de l'utilisateur et la mise à disposition d'une benne dédiée au réemploi.



Augmentation de la collecte du verre

La CCPG a lancé en 2017 un programme de densification des points d'apport volontaire verre pour faire progresser le taux de collecte du verre. Parallèlement, des totems d'information (avec les consignes) ont été installés à proximité des bornes à verre. L'objectif de collecte de verre de 37kg/habitant/an en 2020, a été atteint dès 2019. Cette progression a permis aussi de diminuer le tonnage de verre collecté dans les ordures ménagères et d'augmenter la qualité du tri du verre.

Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères

Entre 2017 et 2020, la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la CCPG a diminué progressivement pour passer désormais à une collecte tous les 15 jours sur tout le territoire (sauf une fois par semaine pour le centre-ville de Parthenay). Cela a permis de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de diminuer les coûts liés à la collecte.



Poursuite de la mise en place de la redevance spéciale

Depuis 2014, la CCPG a instauré la redevance spéciale sur le territoire de la CCPG pour les établissements exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou dont la production de déchets hebdomadaire est supérieure à 750 litres (ordures ménagères et déchets recyclables). Depuis 2020, la facturation est calculée selon le volume total des bacs levés, identifiés par puce, sur une période donnée. Ainsi, cette redevance comporte quasiment les mêmes modalités qu'une **redevance incitative**. Cette action permet d'inciter les professionnels au tri et de responsabiliser les producteurs dans la gestion de leurs déchets.

Extension des consignes de tri

Depuis novembre 2019, les habitants de la CCPG peuvent déposer tous leurs emballages dans le bac jaune. Une communication a été réalisée auprès de tous les foyers des 21 communes.

Cette extension des consignes de tri facilite le tri du citoyen, améliore les performances de la collecte sélective et permet de valoriser les refus de tri en combustible solide de récupération.

Sensibilisation dans les écoles par le CPIE (financée par la CCPG)

Chaque année le CPIE de Gâtine Poitevine intervient dans les écoles pour sensibiliser les élèves sur le tri, le recyclage, la réduction des déchets et le compostage. Pour l'année scolaire 2020-2021, 8 classes ont bénéficié de 2 demi-journées d'intervention et 14 classes à 4 demi-journées (au total, 72 demi-journées : 16 en cycle 1 et 56 en cycles 2 et 3, pour environ 500 élèves sensibilisés). En ce qui concerne le cycle 1, le niveau de satisfaction des enseignants est globalement très satisfaisant.

3.2 Membres de la CCES

La CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) est imposée par la réglementation du PLPDMA. C'est une réunion de co-construction, à vocation consultative et prospective. La CCES donne son avis régulièrement sur le projet ; un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année et elle évalue le PLPDMA tous les six ans.

Sa composition en revanche n'est pas définie par la réglementation. Dans le cadre de ce PLPDMA sur la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, les membres de la CCES sont les suivants :

- Elu référent et élus membres de la commission Valorisation et gestion des déchets ;
- Membres du service déchets de la CCPG ;
- Partenaires institutionnels (ADEME, DREAL, conseil régional, chambres consulaires...)
- Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets (entreprises, secteur de l'économie sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets...) ;
- Société civile (associations, groupes de citoyens...).

Dans le cadre du PLPDMA de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, une équipe projet a été constituée pour donner son avis sur le diagnostic avant la présentation finale à la CCES. Cette équipe permet de suivre de manière plus régulière l'avancée du PLPDMA. Elle est composée de l'élu référent Patrice BERGEON ; deux élus, Chantal RIVAULT et Alain GUICHET ; la responsable du service déchets Laurence LARRIGNON ; le technicien en charge de la prévention des déchets Marc DUMOLLARD, un représentant du service communication (+ le stagiaire en charge de l'élaboration du PLPDMA Mathis ZOFFRANIERI).

4. Synthèse et Objectifs

Voici ci-dessous les atouts et faiblesses constatés à partir du diagnostic :

4.1 Matrice AFOM

ATOUS	FAIBLESSES
Des actions déjà en place sur la CCPG : <ul style="list-style-type: none"> - Le compostage - Sensibilisation au TRI - Stop pub - Réemploi Des acteurs engagés Une culture de prévention des déchets	Le portage politique Les moyens humains dédié à la prévention Un noyau insensible au compostage
OPPORTUNITÉS	MENACES
Majorité d'habitats individuels Proportion importante de foyers à équiper de composteurs Potentiel de détournement Potentiel de sites de compostage partagé Étude sur le tri à la source des biodéchets réalisée en 2022	Objectif réglementaire proche TGAP qui impacte le montant de la TEOM Contexte économique, social et politique difficile Défiance des habitants à cause des coûts du service

4.2 Objectifs

Réduction des quantités de DMA

Grâce aux gisements de déchets identifiés précédemment (2.5), il faut comparer le potentiel de réduction réalisable par la CCPG avec les mesures réglementaires, pour en déduire des objectifs applicables au PLPDMA.

Comme expliqué dans le cadre réglementaire (1.3) les différents plans et lois fixent l'objectif de -15% de DMA en 2030 par rapport à 2010 (2014 pour la CCPG) ce qui donne : 448,8 kg de déchets ménagers par habitant sur la CCPG.

Ci-dessous le tableau avec l'objectif du PLPDMA (en vert) en comparaison avec les objectifs réglementaires de 2025 et de 2030.

	2014	2021	2025	2028	2030
Objectif DMA (kg/hab/an)	528	488	464,8	448,8	448,8
% de réduction	Année de référence	-7,5 %	- 12 %	-15 %	-15%

Objectifs du PLPDMA

Ci-dessous le tableau reprenant les objectifs de réduction du PLPDMA pour les DMA, les Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets verts.

Avec 488 kg de DMA produits par habitant en 2021, il faudrait réduire d'environ 8 % (- 39,2 kg/habitant) les quantités de déchets d'ici 2028.

	Chiffres 2021	Objectif 2028	% de réduction
DMA (kg/hab/an)	488	448,8	- 8 %
OMR (kg/hab/an)	152,7	123	-20 %
Déchets verts (kg/hab/an)	102,4	84,6	-17 %

5. Le programme d'actions 2023-2028

Afin d'atteindre ces objectifs de réduction, la CCPG a élaboré un plan d'actions sur toute la période du PLPDMA (2023-2028). Le déroulé des actions est détaillé dans des fiches actions, qui sont accompagnées d'un tableau comprenant des indicateurs de suivi. Ces tableaux sont à compléter chaque année pour dresser un bilan des actions (comparaison des objectifs et résultats).

Voici le plan de ce programme d'actions 2023-2028 :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Action 1 : Poursuite de la démarche éco-responsable de la collectivité

Action 2 : Communication sur les gestes « anti-gaspi papier »

Action 3 : Accompagnement des manifestations

2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Action 1 : Déploiement des composteurs

Action 2 : Promotion du compostage

3. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Action 1 : Incitation au broyage à domicile des déchets verts

Action n°2 : Inciter l'utilisation des déchets verts à domicile

4. Sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets

Action 1 : Animations tri et réduction des déchets

Action 2 : Création de l'évènement « Famille Zéro déchet »

5. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 1 : Développement des applications anti-gaspillage

Action 2 : Promouvoir le « Doggy bag » ou « Gourmet bag »

Action 3 : Sensibilisation du public au gaspillage alimentaire

6. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 1 : Instauration de la Tarification Incitative (TI)

7. Augmenter la durée de vie des produits

Action 1 : Mise en avant de la réparation et du réemploi

Action 2 : Installation de zones de réemploi dans toutes les déchèteries

8. Réduire les déchets des professionnels

Action 1 : Installation de composteurs dans les restaurants, collèges, lycées, cantines et ehpad

Action 2 : Développement de projets de réduction des déchets avec les chambres consulaires

9. Réduire les déchets du BTP

Action 1 : Mise en place d'un projet de matériauthèque

5.1 Les fiches actions

Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Afin de faire passer le message de l'importance de la réduction des déchets aux citoyens et d'induire des changements de comportement, il est indispensable que les collectivités publiques s'engagent dans la démarche afin de montrer l'exemple. La Communauté de communes a déjà mise en place certaines actions d'éco-exemplarité (dématérialisation des factures, des marchés publics, utilisation de gobelets lavables) pour réduire la production de déchets.

Parallèlement, il est important d'accompagner les organisateurs d'évènements pour limiter au maximum les quantités de déchets produites lors des manifestations du territoire. Par exemple, les gobelets jetables représentent près de 50% des déchets issus des manifestations. La CCPG dispose d'un stock important de gobelets qui peuvent être mis à disposition lors de manifestations organisées sur le territoire. Cette démarche existe depuis 2017, avec plus de 2 500 gobelets distribués en 4 ans. Enfin, des gilets et des gants peuvent être mis à disposition des usagers dans le cadre de opérations de ramassages de déchets par exemple.

Action 1 : Poursuite de la démarche éco-responsable de la collectivité

Action 2 : Communication sur les gestes « anti-gaspi papier »

Action 3 : Accompagnement des manifestations

Action n°1 : Poursuivre la démarche éco-responsable de la collectivité		
Public ciblé	Agents et élus CCPG et communaux	
Gisement impacté	Ordures Ménagères et Tri	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets produits en interne par les services de la CCPG et des communes - Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets - Sensibiliser l'ensemble du personnel CCPG, les communes et les élus à une démarche d'éco-exemplarité 	
Description Actions	Action/Sous-action	Calendrier
	Réaliser un diagnostic au sein des services de la CCPG et mettre en place un plan d'actions – A présenter en comité de direction	2023
	Améliorer le tri et le compostage dans les bureaux	2023-2024
	Communiquer en interne sur les éco-gestes	2 fois par an
	Réaliser un guide de bonnes pratiques à destination des communes et des élus	2023
	Accompagner les services et les communes dans la prévention des déchets – proposer de nommer un agent référent	2024
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication CCPG - Agents de la CCPG - Communes de la CCPG 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Affiches - Intranet de la CCPG - Guide de bonnes pratiques - lettre interne CCPG et ville de PARTHENAY 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)				
Année	Nombre d'actions de communication en interne		Nombre de services / communes accompagnés	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	10			
2024	10			
2025				
2026				
2027				
2028				

Action n° 2 : Communiquer sur les gestes « anti-gaspi papier »		
Structure Pilote	CCPG et Professionnels	
Public ciblé	Communes (Administrations)	
Gisement impacté	Recyclables – Ordures Ménagères Résiduelles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communes et services CCPG aux gestes anti-gaspillage de papier - Réduire de 10% le tonnage de la poubelle Tri des structures engagées dans la démarche - Favoriser la communication numérique - Réduire les papiers « détruits » 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Evaluer les tonnages et la proportion de papier de la poubelle Tri ou détruit avec les communes et les services CCPG	Avant l'été 2024
	Communiquer dans les administrations les gestes "anti-gaspi papier"	Avant l'été 2024
	Analyser les retours de la communication ainsi que le tonnage de la poubelle Tri	Été 2025 (ou après 1 an)
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Service CCPG 	
Mode de communication	Mails, rencontres avec les agents administratifs des communes	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)				
	Nombre de communes engagées dans la démarche "anti-gaspi papier"		Réduction des levées des poubelles Tri	
Année	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	-		-	
2024	8		0	
2025	11		-10%	
2026	14			
2027	17			
2028	21			

Action n°3 : Accompagner les manifestations		
Structure Pilote	CCPG et Organismes	
Public ciblé	Organismes et participants des manifestations	
Gisement impacté	Ordures Ménagères et Tri	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les quantités de déchets lors d'événements organisés sur le territoire - Sensibiliser les organismes d'événements à la réduction de déchets 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Communication sur le prêt de gobelets	Avril/Mai et Octobre/Novembre (avant les fêtes de fin d'année)
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un kit d'accompagnement à destination des organismes - Intégrer dans le formulaire à destination des organismes de manifestation un volet « gestion des déchets » (besoin en bacs, consigne à respecter, ...) 	2023
	S'assurer que toutes les salles des fêtes soient équipées de bacs de TRI	2024
	Réalisation d'affiches / documents de communication / autocollants types pour les bacs	2024
	Sensibilisation des organismes de manifestations à la réduction des déchets	Lors de chaque événement
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Services CCPG : service communication, service culturel, service des sports - Communes de la CCPG (notamment service technique Ville de Parthenay) - Organismes de manifestations (FLIP / fêtes de Pentecôtes,...) - Food trucks 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux - Affiches consignes de TRI - Organismes de manifestations - Portail des associations de la Ville de Parthenay - Communication spécifique à destination des Food-truck 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
	Nombre de manifestations accompagnées					
Année	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	2					
2024	2					
2025	3					
2026	3					
2027	4					
2028	4					

Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les déchets putrescibles, et donc compostables, représentent 35% de la poubelle des Ordures Ménagères de la CCPG. C'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. De plus, la loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1^{er} janvier 2024.

Depuis 2014, La Communauté de Communes met à disposition des particuliers un composteur individuel avec un « bio-seau » pour transporter les déchets. Depuis le 1^{er} juin 2019, le 1^{er} composteur est mis à disposition gratuitement auprès des foyers. Entre 2013 et 2021, ce sont plus de 1850 composteurs qui ont été distribués.

La Communauté de Communes doit poursuivre cette distribution de composteurs individuels et doit être en mesure de proposer des solutions alternatives aux foyers qui n'ont pas possibilité d'en être équipé.

Action 1 : Déploiement des composteurs

Action 2 : Promotion du compostage

Action n°1 : Déployer le compostage

Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Ordures Ménagères	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les quantités d'OM de 20% par rapport à 2021 - Mettre en place le tri des biodéchets à la source sur 100 % du territoire - Détourner les biodéchets du bac OMR 	
Description Actions	Action/Sous-action	Calendrier
	Compostage individuel	Chaque année
	Distribution des composteurs réservés	Dès que possible
	Permanences de distribution dans les communes	2 fois par an
	Proposition « automatique » d'un composteur aux nouveaux arrivants	Lors demande de bacs ou de la carte déchèterie
	Lettre compostage	1 fois par an
	Enquête compostage	1 fois par an (Mai/Juin)
	Compostage partagé et collectif	Pour chaque site
	Identification du site potentiel (<i>avec les bailleurs / communes</i>)	Mois 0
	Sondage des habitants concernés par le futur composteur	+ 1 mois
	Réunion publique avec les usagers	+ 1 mois
	Contact et formation des référents composteurs	+ 3 semaines
	Inauguration du composteur	+ 3 semaines
	Suivi de l'état du composteur	+ 2 mois et + 6 mois
	Suivi + donner date pour récolte du compost	+ 6 mois
	Organisation d'évènement « récolte du compost »	Selon état du compost / tous les ans
	Compostage autonome	Pour chaque site
	Identification du site potentiel (voir les demandes de composteur en amont)	Mois 0
	Contact et formation des référents composteurs	+ 1 mois
	Installation du composteur	+ 3 semaines
Suivi de l'état du composteur	+ 2 mois et à suivre tous les 6 mois	
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - 1 référent composteur professionnalisé à la CCPG - Service communication de la CCPG - Référents composteurs bénévoles - CPIE - Bailleurs - Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine - Communes - Habitants 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Posts réseaux sociaux / Site internet - Animations (marchés / déchèterie / sur site) - Vidéos (site CCPG et réseaux sociaux) - Courriers - Bulletins municipaux - Presse 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)

Année	Composteurs individuels distribués		Composteurs partagés installés		Composteurs collectifs installés		Composteurs autonomes installés		Kg/habitant d'Ordures Ménagères		Nombre de lettres compostage communiquées	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	400		2		1		2		147		1	
2024	300		3		2				142		1	
2025	300		3		2				137		1	
2026									132		1	
2027									127		1	
2028									123		1	

Action n°2 : Promouvoir le compostage													
Structure Pilote	CCPG et CPIE												
Public ciblé	Tout public												
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles												
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réduction d'OMR de 20 % par rapport à 2021 - Informer et sensibiliser les habitants et les enfants à la pratique du compostage - Former les usagers volontaire et les bénévoles composteurs 												
Actions	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Description Actions</th> <th>Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animations compostage sur les marchés et les déchèteries</td> <td>3 - 4 fois par an</td> </tr> <tr> <td>Formation "Bases du compostage" (suite réponses enquête compostage)</td> <td>1 ou 2 fois par an</td> </tr> <tr> <td>Formation Bénévoles référents composteurs (suite réponses enquête compostage)</td> <td>1 fois par an</td> </tr> <tr> <td>Animations compostage dans les écoles</td> <td>Réalisées par le CPIE, à la demande des écoles</td> </tr> <tr> <td>Communication sur la promotion des composteurs</td> <td>2 fois par an</td> </tr> </tbody> </table>	Description Actions	Calendrier	Animations compostage sur les marchés et les déchèteries	3 - 4 fois par an	Formation "Bases du compostage" (suite réponses enquête compostage)	1 ou 2 fois par an	Formation Bénévoles référents composteurs (suite réponses enquête compostage)	1 fois par an	Animations compostage dans les écoles	Réalisées par le CPIE, à la demande des écoles	Communication sur la promotion des composteurs	2 fois par an
	Description Actions	Calendrier											
	Animations compostage sur les marchés et les déchèteries	3 - 4 fois par an											
	Formation "Bases du compostage" (suite réponses enquête compostage)	1 ou 2 fois par an											
	Formation Bénévoles référents composteurs (suite réponses enquête compostage)	1 fois par an											
	Animations compostage dans les écoles	Réalisées par le CPIE, à la demande des écoles											
Communication sur la promotion des composteurs	2 fois par an												
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - CPIE - Référents bénévoles composteurs (formation et les animations) - Référent composteur professionnalisé 												
Mode de communication	Flyers, guide compostage, réseaux sociaux, presse, site internet												

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)										
Année	Animations compostage		Personnes formées aux bases du compostage		Nouveaux bénévoles composteurs formés		Animations écoles (CPIE) – nombre de classe (Thématique compostage)		Nombre d'action de communication « compostage »	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	3		40		2		6		2	
2024	3		40						2	
2025	3		40						2	
2026	3		40						2	
2027	3		40						2	
2028	3		40						2	

Axe 3 : Favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Les déchets verts correspondent à des résidus, d'origine végétale, qui proviennent des activités de jardinage et/ou d'entretien des espaces verts. Ils peuvent être différenciés en plusieurs catégories notamment en fonction du volume. D'un côté, les tontes de pelouse, les feuilles mortes et les tailles d'arbustes : Ces déchets peuvent être déposés dans un composteur car, grâce à leur petit volume, ils seront décomposés en plusieurs semaines. D'un autre côté, les tailles d'arbres et de haies qui représentent un plus gros volume. Ces déchets sont actuellement emmenés par les particuliers à la déchèterie. Dans les déchèteries de la CCPG, les déchets verts représentent le flux le plus important (37 % des apports en déchèteries avec 2 662 tonnes en 2021). Leur traitement représente un coût important pour la collectivité.

La promotion du compostage individuel pour réduire les tontes de pelouse, les feuilles mortes fait partie de la fiche action 2.1.

En vue de réduire les apports de déchets verts en déchèteries, la CCPG, en collaboration avec le SMC, souhaite conventionner avec une société pour qu'elle se déplace chez le particulier pour broyer, à domicile, les déchets verts. Le broyat résultant sera utilisé directement sur place par le particulier (compostage, mulching, paillage...). Pour mobiliser les usagers, la première heure de broyage sera prise en charge financièrement par la collectivité.

Action 1 : Incitation au broyage à domicile des déchets verts

Action n°2 : Inciter l'utilisation des déchets verts à domicile

Action n°1 : Inciter au broyage à domicile des déchets verts		
Structure Pilote	CCPG	
Public ciblé	Particuliers	
Gisement impacté	Déchets verts	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'apport de déchets verts de 17% en déchèterie par rapport à 2021 - Inciter les habitants à broyer leurs déchets verts à domicile plutôt que de les emmener à la déchèterie 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Construction d'un projet CCPG et SMC pour que les habitants puissent faire broyer leurs déchets verts à domicile	Depuis 2022
	Début du projet	2023
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - SMC - Organisme partenaire de broyage ADAPEI - Habitants 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Agent de déchèterie - Presse - Réseaux sociaux - Communes - Affiches / Flyers 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
	Nombre d'usagers ayant fait broyer les déchets verts à domicile		Tonnages des déchets verts détourné de la déchèterie			
Année	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						
2028						

Action n°2 : Inciter l'utilisation des déchets verts à domicile		
Structure Pilote	CCPG	
Public ciblé	Particuliers	
Gisement impacté	Déchets verts	
Objectifs	- Réduire l'apport de déchets verts de 17% en déchèterie par rapport à 2021	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Réaliser un guide sur ce que l'on peut faire avec des déchets verts pour éviter qu'ils soient apportés à la déchèterie (mulching, paillage...).	2024
Partenaires à mobiliser	- Habitants	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Presse - Réseaux sociaux 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)		
	Tonnages des déchets verts détourné de la déchèterie	
Année	Objectif	Résultat
2023		
2024		
2025		
2026		
2027		
2028		

Axe 4 : Sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets

Depuis la création de la Communauté de Communes en 2014, la collectivité a conventionné avec le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Coutières pour intervenir en milieu scolaire pour sensibiliser les élèves au tri et à la réduction des déchets. Ce sont ainsi environ 400 élèves qui sont ainsi sensibilisés chaque année.

La collectivité doit poursuivre cette accompagnement et mettre en place d'autres animations et actions pour sensibiliser les autres publics.

Action 1 : Animations tri et réduction des déchets

Action 2 : Création de l'évènement « Famille Zéro déchet »

Action n°1 : Animations tri et réduction des déchets		
Structure Pilote	CCPG et CPIE	
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles et tri	
Objectifs	- Sensibiliser les habitants et les enfants sur la réduction et le tri des déchets - Engager les citoyens dans une démarche de réduction des déchets	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Création d'un plan de communication en matière de réduction des déchets	Chaque année
	Relayer et diffuser les campagnes nationales en les personnalisant dès que possible	À chaque campagne nationale
	Création d'une rubrique prévention des déchets sur le site internet de la collectivité	2023-2024
	Campagne de communication 2023-2028	2 actions / année
	Animations dans les écoles	Réalisées par le CPIE, à la demande des écoles
	Intervention dans autres structures que les écoles	Plusieurs fois par an
	Communication sur le prêt de gilets et gants (ramassage de déchets)	1 fois par an
	Habitats collectifs : organiser des animations en pied d'immeuble, voir pour de l'affichage sur chaque lieu de stockage des bacs.	1 à 2 fois par an
	Animation marché	1 fois par an
Partenaires à mobiliser	- CPIE - Service Communication CCPG - Services CCPG (ludothèque- médiathèque, scolaire, périscolaire, ...) - Campus des jeunes Écoles du territoire - Eco-organismes	
Mode de communication	Réseaux sociaux, site internet, presse, ...	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Interventions autres que l'école		Nombre d'élèves sensibilisés en milieu scolaire (CPIE)		Animation marché	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	4		500		1	
2024	4				1	
2025	4				1	
2026	4				1	
2027	4				1	
2028	4				1	

Action n°2 : Création de l'évènement "Famille Zéro Déchet"		
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Déchets Ménagers	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réduction de quantités d'OM de 20% par rapport à 2021 - Faire réfléchir sur son mode de consommation - Réduire la production de déchets ménagers - Accompagner les participants à découvrir de nouvelles pratiques de consommation 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Préparation du projet et des actions	2024
	Communication pour la recherche de participants	Fin 2024
	Début du projet Familles Zéro Déchet	Janvier 2025
	Premières astuces de consommation, achat...	Février 2025
	Astuces et Défis à réaliser	Tous les mois
	Suivi de toutes les familles, retour d'expérience	Tous les mois
	Grand rassemblement de toutes les familles, retour d'expérience et bilan	Juin/Juillet 2025
	Animations et ateliers	1 ou 2 pendant le projet
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication - Presse - Familles volontaires / Familles témoins - Zéro waste France - Commerces de Vrac 	
Mode de communication	Réseaux sociaux, presse, flyers, affiches	

Indicateurs à compléter pour chaque évènement (bilan)				
	Nombre de familles participantes		Kg de déchets produits par famille (moyenne)	
2025	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Janvier	5-6			
Février			Réduction de 5% (par rapport à janvier) chaque mois	
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				

Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, entre 25 et 30% de la nourriture produite pour la consommation humaine - soit environ 1,3 milliard de tonnes - est gaspillée. Un chiffre en hausse de 40% depuis 1970 qui n'est pas sans conséquences.

Produire, transformer, emballer, transporter : toutes ces actions ont aussi un lourd impact sur notre empreinte carbone : la nourriture non consommée représente 8% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Le gaspillage a un coût. En France, chaque habitant jette en moyenne 110€ par an à la poubelle. Pour éviter de gaspiller des aliments, chacun peut adapter ses pratiques au moment de l'achat, lors de la préparation de ses repas et au moment de leur conservation.

Pour réduire le gaspillage sur son territoire, la CCPG envisage donc dans un premier temps de développer des applications anti-gaspillage (Too Good To Go, Phénix). Elles permettent de récupérer les invendus d'un commerçant à petit prix, une solution pour limiter le gaspillage de nourriture tout en faisant des économies. Dans un second temps, des actions de sensibilisation du public sont nécessaires pour réduire le gaspillage alimentaire directement au niveau du consommateur.

Action 1 : Développement des applications anti-gaspillage

Action 2 : Promouvoir le « Doggy bag » ou « Gourmet bag »

Action 3 : Sensibilisation du public au gaspillage alimentaire

Action n°1 : Développement d'applications anti-gaspillage (Too Good To Go et Phénix)

Structure Pilote	CCPG - Service Commerce Local de la Ville de Parthenay - Communes	
Public ciblé	Commerçants et habitants	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les pertes alimentaires dans les commerces - Impliquer les habitants dans une démarche anti-gaspillage 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Proposer le projet de développement des applications au service Commerce Local	2022
	Proposer et valider le projet aux élus	2023
	Présentation du projet aux commerçants de Parthenay	2023
	Construire le projet avec les acteurs	
	Démarrage du projet	2024
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service Commerce Local (Ville) - Les commerçants de la CCPG - Élus CCPG - Élus des communes 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communication du service commerce local (Mail/Réunion) - Réseaux sociaux - Communes - Presse / Relais des médias nationaux 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)

Année	Nombre de commerçants inscrits sur Too Good To Go (Parthenay)		Nombre de commerçants inscrits sur Too Good To Go (CCPG)		Nombre de commerçants inscrits sur Phénix (CCPG)	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	10		12		2	
2024	12		14			
2025	14		16			
2026						
2027						
2028						

Action n° 2 : Promouvoir le « Doggy bag » ou « Gourmet bag »		
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les pertes alimentaires dans les restaurants - Impliquer les consommateurs dans une démarche anti-gaspillage 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Informer et sensibiliser les restaurateurs sur la pratique du « gourmet bag »	Début 2024
	Mener une campagne de promotion du « gourmet bag » auprès des restaurateurs et consommateurs	2024
	Mettre à disposition des restaurateurs les outils de communication	2024
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurateurs - Consommateurs - CMA - Service commerce local de Parthenay 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les restaurateurs - Affiches 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)		
Nombre de restaurants engagés sur le territoire CCPG		
Année	Objectif	Résultat
2023	5	
2024	10	
2025	15	
2026		
2027		
2028		

Action n°3 : Prévention au gaspillage alimentaire		
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Ordures Ménagères	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les habitants dans une démarche anti-gaspillage - Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire - Diminuer les pertes alimentaires à la maison 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Préparation d'ateliers à destination du grand public (ateliers de cuisines)	Début 2024
	Voir pour animer dans les supermarchés	
	Animations marchés, supermarchés	Lors de la semaine de prévention du gaspillage alimentaire 2024
	Synthèse des retours	fin 2024
Animation écoles	2025	
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Supermarchés - CPIE - Cantines scolaires – cuisines centrales - Association CLCV/ Banque Alimentaire / Croix Rouge 	
Mode de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux - Presse 	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Nombre d'animations (marchés)		Nombre d'animations (supermarchés)		Nombre d'animations (écoles)	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	-		-		-	
2024	1		1		1	
2025	-		-		1	
2026	1		1		1	
2027	-		-		2	
2028	2		2		2	

Axe 6 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Le levier économique est un point majeur pour changer les comportements des habitants et des professionnels. La communauté de Communes a instauré la Redevance Spéciale (cf article 3.1 [« Poursuite de la mise en place de la redevance spéciale »](#)), pour faire supporter aux professionnels les coûts de collecte et de traitement de leurs déchets. Depuis 2020, la facture de la redevance spéciale est établie à la levée (volume réel présenté à la collecte) pour inciter les professionnels à revoir leur mode de production et diminuer leur quantité de déchets.

Pour encourager la prévention des déchets, les collectivités peuvent mettre en place la Tarification Incitative (TI), incluant une part variable en fonction de la quantité de déchets produits. Le citoyen est ainsi encouragé à diminuer ses quantités de déchets, à améliorer son tri et en général, à avoir une consommation responsable.

Action 1 : Instauration de la Tarification Incitative (TI)

Action n°1 : Instauration d'une Tarification Incitative (TI)		
Structure Pilote	CCPG	
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles et Recyclables	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réduction de quantités d'OM de 20% par rapport à 2021 - Engager les habitants dans une démarche de réduction des déchets (par un levier économique) 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Phase projet vers une tarification incitative (pilotage, équipement, phase de test)	2023-2024
	Campagne de Communication	2023-2025
	Première facturation de la TI (à blanc)	2025-2026
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Elus CCPG - Communes CCPG - Bureau d'études - Prestataire de collecte - Habitants - Bailleurs (habitats collectif) 	
Mode de communication	À déterminer une fois que le projet est validé Campagne de communication	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Kg/habitant d'Ordures Ménagères		Avancement du projet			
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	147		Discussion du projet			
2024	142					
2025	137		Mise en œuvre			
2026	132					
2027	127					
2028	122					

Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits

De nos jours, jeter un produit même s'il n'est que peu abimé, semble être devenu une norme. Entre obsolescence programmée et nouveaux produits plus performants, on privilégie aujourd'hui l'achat à la réparation. Or d'après l'ADEME : « Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets. Elles participent également au maintien et au développement d'emplois locaux. »

En effet, le secteur de la réparation comprend de nombreux emplois avec différents métiers. Ainsi, il est important de recenser les artisans de notre territoire grâce à l'[Annuaire des réparateurs](#). Sur la CCPG (hors SMC) ce sont environ 75 acteurs de la réparation qui sont inscrits pour aider à réparer les objets que ce soit un téléphone portable, un vélo, ou même un instrument de musique. L'objectif ici est donc de promouvoir les secteurs de la réparation et du réemploi pour inciter les habitants à prolonger la durée de vie de leurs objets.

Aussi, la CCPG a conventionné avec la communauté Emmaüs et installé sur la déchèterie de Parthenay un lieu dédié au réemploi. L'utilisateur peut y déposer un objet qui sera récupéré par Emmaüs.

Action 1 : Mise en avant de la réparation et du réemploi

Action 2 : Installation de zones de réemploi dans toutes les déchèteries

Action n°1 : Mettre en avant la réparation et le réemploi

Structure Pilote	CCPG et CMA	
Public ciblé	Tout public et Artisans de la réparation	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles, DEEE, DEA, Tout-venant, Textiles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la communication autour de la réparation et du réemploi - Sensibiliser le public aux gestes de réparation et réemploi - Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Promotion de l'annuaire des réparateurs du territoire de la CCPG	2023-2028
	Travailler en collaboration avec les associations du territoire (Repair Café, Fablab, associations caritatives)	2023-2028
	Communication sur la benne Emmaüs à Parthenay	2023-2028
	Préparation d'un stand avec la présentation des répar'acteurs (voir avec CMA)	Préparation en Juin 2023 pour SERD en Novembre 2023
	SERD (stand répar'acteurs)	
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Service communication - CMA - Professionnels de la réparation et du réemploi - Associations caritatives - Autres associations proposant des réparations - FabLAB 	
Mode de communication	Réseaux sociaux, réunion avec les professionnels, site internet, bulletins municipaux, campagne d'affichage...	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)

Année	Nombre de posts (réseaux sociaux) sur l'annuaire		Nombre de posts (réseaux sociaux) sur la benne Emmaüs		Nombre d'acteurs présentés (ou présents) lors de la SERD		Tonnage détourné par Emmaüs	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	2		1					
2024	2		1					
2025	2		1					
2026	2		1					
2027	2		1					
2028	2		1					

Action n°2 : Installation de zones de réemploi sur les déchèteries

Structure Pilote	CCPG et Emmaüs	
Public ciblé	Tout public	
Gisement impacté	Déchèterie (Tout-venant, Mobilier, Livres...)	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Détourner des objets de la déchèterie - Engager les habitants dans une démarche de réemploi et une démarche solidaire 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Installer des zones de réemploi (benne Emmaüs) dans les déchèteries d'Amilloux et de Thénezay	2023-2024
	Bilan annuel des tonnages	Tous les ans
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Agents de la déchèterie - Communauté Emmaüs - Service communication 	
Mode de communication	Affiches en déchèteries, Bulletin municipaux, site internet, point presse	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Nombre de bennes installées		Tonnage détourné de la benne de la déchèterie de Thénezay		Tonnage détourné de la benne de la déchèterie d'Amilloux	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	1		-		-	
2024	1					
2025	-					
2026	-					
2027	-					
2028	-					

Axe 8 : Réduire les déchets des professionnels

Comme vu dans le cadre réglementaire (voir [1.3](#)), le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous à partir du 1^{er} janvier 2024. C'est pour cela que la collectivité souhaite proposer aussi des solutions pour aider les professionnels à respecter cette réglementation (restaurateurs, établissements scolaires et les maisons de retraite).

Le deuxième point concerne le papier, premier consommable de bureau. Nous recyclons moins bien au bureau : seulement 20 % des papiers y sont recyclés, contre 41% à la maison. Rappeler les gestes de tri et d'anti-gaspillage du papier semble donc primordial pour que les professionnels adoptent un comportement éco-responsable. C'est aussi une démarche économique : au prix du papier lui-même s'ajoute aussi celui des imprimantes, de leur maintenance ainsi que des cartouches d'encre.

Enfin, les chambres consulaires étant en relation avec les professionnels du territoire, des projets sont à prévoir avec ces institutions pour cibler d'autres sources de production de déchets.

Action 1 : Développement de projets de réduction des biodéchets dans les restaurants, collèges, lycées, cantines et maisons de retraites

Action 2 : Développement de projets de réduction des déchets avec les chambres consulaires

Action n°1 : Développer les projets de réduction des biodéchets dans les restaurants, collèges, lycées, cantines et maisons de retraite, Foyers de vie		
Structure Pilote	CCPG, Restaurant, Etablissement scolaire, maisons de retraite, Foyers de vie	
Public ciblé	Restaurateurs, étudiants, enfants, personnel professionnel	
Gisement impacté	Ordures Ménagères	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réduction de quantités d'OM de 20% par rapport à 2021 - Sensibiliser les professionnels à leur mode de production - Proposer une solution aux restaurants pour le tri à la source de leurs biodéchets - Détourner les biodéchets des ordures ménagères 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Recenser et cibler des restaurants scolaires et des maisons de retraite	2023
	Installations des composteurs	2024 + 4 à 5 mois maximum
	Cibler les restaurants potentiels	2025
	Installations des composteurs	2026
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements scolaires - EHPAD - CMA - CPIE - Restaurants - Conseil municipal des jeunes 	
Mode de communication	Mail, rencontres	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Nombre de restaurants avec un composteur		Nombre d'établissements scolaires avec un composteur		Nombre d'EHPAD avec un composteur	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	-		-		-	
2024	1		1		1	
2025	2		-		2	
2026	3		2		3	
2027	4		-		4	
2028	5		3		5	

Action n°2 : Développer des projets de réduction des déchets avec les chambres consulaires		
Structure Pilote	CMA	
Public ciblé	Professionnels	
Gisement impacté	Ordures Ménagères Résiduelles	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner la CMA pour sensibiliser les professionnels à la réduction des déchets - Accompagner la CMA à développer des projets en fonction des besoins actuels des professionnels 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Créer un projet de réduction des déchets sur des gisements spécifiques à certains professionnels	2026
Partenaires à mobiliser	CMA Club des entrepreneurs	
Mode de communication	A déterminer	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)				
Année	Nombres de professionnels sensibilisés		évolution des OMR en kg/hab	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	-		147	
2024	-		142	
2025	-		137	
2026			132	
2027			127	
2028			122	

Axe 9 : Réduire les déchets du BTP

Le secteur du BTP est, de loin, le plus gros producteur de déchets en France. Il représente environ 42 millions de tonnes de déchets par an. Ces déchets sont principalement des gravats et certains matériaux non valorisés que l'on peut retrouver dans la benne du tout-venant.

L'arrivée de la nouvelle filière REP pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) doit favoriser la collecte et le réemploi de ces déchets générés lors des opérations de déconstruction et de rénovation des bâtiments. La loi TECV fixe comme objectif la valorisation de 70% des déchets non dangereux du BTP d'ici 2025.

Une des solutions envisagées pourrait être la création d'une « matériauuthèque », pour cela il faut un portage politique et réaliser au préalable une étude de faisabilité. Une « matériauuthèque » est un lieu où professionnels et particuliers donnent des matériaux bruts issus de chute de production, d'inventus, de produits non conformes ou de restes d'un chantier. Ils sont ensuite revendus à moindre prix à des entreprises et des usagers qui ont besoin de ces matériaux.

Action 1 : Mise en place d'un projet de matériauuthèque

Action n°1 : Mise en place d'un projet de « matériauthèque »		
Structure Pilote	CCPG	
Public ciblé	Professionnels du BTP	
Gisement impacté	Gravats, Tout-venant	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les quantités de déchets de la déchèterie, principalement gravats et tout-venant - Limiter en déchèteries les apports de professionnels - Suivre la filière REP des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment - Sensibiliser les acteurs du BTP sur leur production de déchets 	
Description Action	Action/Sous-action	Calendrier
	Initier le projet de « matériauthèque »	2024
	Organiser des visites de matériauthèques existantes	
Lancer une étude de faisabilité		
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - CMA - Professionnels - Magasins distributeurs - Associations caritatives (Emmaüs) - Fédération française du bâtiment 	
Mode de communication	À déterminer	

Indicateurs à compléter chaque année (bilan)						
Année	Visite matériauthèque		Tonnages de la matériauthèque		Objectif	Résultat
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat		
2023	1		-			
2024			-			
2025			-			
2026						
2027						
2028						

5.2 Les modalités de suivi et d'évaluation du programme

Différents dispositifs sont mis en place pour assurer le suivi des actions du PLPDMA

1. Les tableaux de suivi des indicateurs

Ces tableaux sont indispensables dans le suivi des quantités de déchets produits sur le territoire mais aussi pour suivre la bonne réalisation des actions prévues. Ils seront nécessaires pour suivre l'évolution de la production de déchets et en déduire si les actions mises en place ont eu des effets bénéfiques dans la réduction des déchets. Pour une fiche action, il y a un tableau avec des indicateurs de suivi spécifique.

2. Les rapports annuels

Chaque année, un rapport annuel est présenté en conseil communautaire.

Un ensemble de données est analysé :

- L'organisation de la CCPG
- La production de déchets sur le territoire suivant le flux (en tonnes et en kg/hab)
- Le type de valorisation des déchets
- Le bilan financier (coût-recette)
- Les actions de sensibilisation marquantes de l'année

3. Les réunions de la CCES

Chaque année, la CCES devra se réunir afin de réaliser un bilan du PLPDMA sur l'année écoulée. Il s'agira de présenter le volet qualitatif du bilan et notamment les éventuelles difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre, mais aussi les nouveaux leviers identifiés.